

Courtage : l'Autorité de la concurrence autorise le rachat de Meilleurtaux par Silver Lake

Publié le 17 septembre 2020

Le 27 août 2020, le groupe Silver Lake a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Meilleurtaux.

Les parties à l'opération

Silver Lake est un groupe d'investissement axé sur les investissements dans les grandes entreprises des secteurs technologiques ainsi que d'autres secteurs à forte croissance à l'échelle mondiale.

Le groupe Meilleurtaux est actif dans le courtage en produits financiers, à la fois en tant que fournisseur d'informations, comparateur en ligne, et acteur du courtage.

L'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'Autorité a analysé le pouvoir de marché de la nouvelle entité à l'issue de l'opération.

Compte tenu de l'absence de chevauchement d'activités entre le groupe Silver Lake et le groupe Meilleurtaux, l'Autorité a considéré que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

L'Autorité a ainsi autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 20-DCC-128 DU 17 SEPTEMBRE 2020

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Meilleurtaux par le groupe Silver Lake sera publié prochainement sur le site Internet de l'Autorité

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)